

A1**BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER****Référence du texte législatif :** Code forestier**Acte instituant la servitude :** Code forestier.**Désignation de la servitude :****I3A****GAZ - CANALISATIONS DE TRANSPORT****Référence du texte législatif :** Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)**Acte instituant la servitude :** Arrêté interministériel de D.U.P. du 15/02/1999**Désignation de la servitude :**

TRANSPORT MORELMAISON - OLTINGUE (MARCHES DU NORD-EST) (D. 900-1999)

I4B

DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

Référence du texte législatif :

Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

I5

PRODUITS CHIMIQUES - CANALISATIONS DE TRANSPORT

Référence du texte législatif :

Loi 65-498 du 29 juin 1965

Acte instituant la servitude :

Décret de déclaration d'Intérêt Général du 19 mars 1999 modifié par le décret du 24 janvier 2006.

Désignation de la servitude :

TRANSPORT : CANALISATION DE TRANSPORT D'ETHYLENE CARLING - VIRIAT (D.200). Bande de 730m de part et d'autre de la canalisation de transport;

PT3B

TELECOMMUNICATIONS - TELEPHONE - TELEGRAPHE : DISTRIBUTION

Référence du texte législatif :

Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

SUP1

PRISE EN COMPTE DES RISQUES AUTOUR DES CANALISATIONS DE TRANSPORT GAZ NATUREL

Référence du texte législatif : Arrêté Préfectoral n°107/2017 du 19 janvier 2017 (sur le territoire du département des Vosges)

Acte instituant la servitude : Arrêté Préfectoral n°107/2017 du 19 janvier 2017

Désignation de la servitude :

Servitudes d'Utilité Publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel exploitées par la société GRTGAZ sur le département des Vosges

SUP1_EE

PRISE EN COMPTE DES RISQUES AUTOUR DES CANALISATIONS DE TRANSPORT D'ETHYLENE

Référence du texte législatif : Arrêté Préfectoral n°270/2018 du 09 avril 2018 (sur le territoire du département des Vosges)

Acte instituant la servitude : Arrêté Préfectoral n°270/2018 du 09 avril 2018

Désignation de la servitude :

Servitudes d'Utilité Publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport d'Éthylène exploitées par la société ETHYLENE EST sur le département des Vosges

29 JAN. 2019



